



La FESPI, Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants, prend acte de la volonté de l'académie de Paris d'imposer la transformation d'une de ses structures membres, le LAP, Lycée Autogéré de Paris, créé en 1982, établissement "historique" de l'expérimentation pédagogique publique en France.

En effet, alors que la convention établie entre le LAP et le Rectorat de Paris était arrivée à son terme en 2022, le fonctionnement du LAP a été largement remis en question sur ses principes fondateurs, à savoir :

- **l'autogestion**
- **la libre fréquentation des élèves**
- **la cooptation des personnels**

La FESPI regrette que son expertise en termes de création de structure innovante n'ait pas été sollicitée, notamment en considérant les enjeux de la transformation d'une expérimentation pédagogique autogestionnaire bénéficiant, comme d'autres structures innovantes, de dispositions dérogatoires, en une structure étroitement rattachée aux normes administratives ordinaires. Elle déplore de ne pas avoir été associée aux discussions et aux décisions débouchant sur la normalisation d'un établissement expérimental et la création d'un nouveau projet d'établissement.

Dans ces conditions, suite à cette transformation radicale du projet du Lycée Autogéré de Paris, imposée à l'équipe actuelle, la FESPI considère que cette structure ne fait plus partie, en l'état, de la Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants.